



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES
SANITAIRES**

Rapporteurs :

M. Pierre LEDUCQ
M. Baudoin DE MARCELLUS
Mme Sandrine HULOT
M. Thierry CONSIGNY
Mme Nadia CHAYA
Mme Cécile LAVERGNE
M. Remi VAZEILLE
Mme. Géraldine GUILLEMOT PEACKOCK

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : M. Avraham BENHAÏM
Vice-président : M. Pierre LEDUCQ

Mme Geneviève BERAUD-
SUBERVILLE
Mme Géraldine GUILLEMORT-
PEACOCK
Mme Cécile LAVERGNE
M. Luc DORSO
M. Gérard SENAC
M. Mehdi REDDAD
M. Remi VAZEILLE

Mme Nadia CHAYA
M. Thierry CONSIGNY
M. Baudoin DE MARCELLUS
M. Baptiste HEINTZ
Mme Sandrine HULOT
M. Olivier PITON





38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

SOMMAIRE

I.	<u>Point d'Avancement sur la Cybersecurité</u>	<u>4</u>
	Rapport des Auditions de :	
	• La Sénatrice des FDE et ancienne Ministre déléguée aux Affaires Étrangères, chargée des Français de l'Étranger Madame Hélène Conway Mouret Secrétaire de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, • Monsieur le Sénateur des FDE Olivier Cadic Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées. • Monsieur le Sénateur des FDE Ronan Le Gleut Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.	
II.	<u>Rapport sur le questionnaire concernant l'état des lieux des pratiques liées à la gestion de la sécurité et des risques dans les postes diplomatiques</u>	<u>7</u>
	• Analyse des réponses au questionnaire réalisé pendant l'inter-session	
III.	<u>Rapport portant sur le retour d'expérience de la gestion de la crise en Turquie</u>	
	<u>Audition des CFDE de Turquie</u>	<u>13</u>
	• Madame Belgin Ozdilemen • Madame Florence Ogutgen	
IV.	<u>Rapport d'évacuation en situation de crise point de vue sanitaire et social</u>	<u>19</u>
	• Auditions de Madame Diane Roeser, cheffe de la mission des affaires sociales et de l'aide à la scolarité de la Direction des Français à l'Etranger (DFAE) et secrétaire générale de l'assemblée des Français de l'étranger (AFE), Monsieur Cédric Peltier, adjoint au sous-directeur de l'administration des Français de l'Etranger au MEAE • Audition de la DFAE (Masas et ADF) • RÉSOLUTION SEC/N°001/03.2023	
V.	<u>Rapport sur les Acteurs Français de missions de sauvetage à l'étranger lors de catastrophes naturelles ou humaines</u>	<u>24</u>
	• Audition de Messieurs Velu et Gentil de Passos du Groupe de secours et catastrophes. • RESOLUTION SEC/N°001/03.2023 • RESOLUTION SEC/N°002/03.2023	
VI.	<u>Rapport d'étape sur les risques de suppression du vote électronique lors des élections des Français de l'étranger pour des raisons de sécurité</u>	<u>29</u>
	• Audition de Maître Pierre Ciric ayant fait des recours d'élections des FDE devant le Conseil d'État. • Il avait soulevé les fragilités du système de vote par Internet dans deux recours devant le conseil d'état.	
VII.	<u>Rapport sur les Sanctions Européennes et sécurité</u>	<u>31</u>
	• Audition de Monsieur Alexandre Sztulman Docteur en droit International	



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Introduction du Président de la Commission de Sécurité et des risques Sanitaires

Au fur et à mesure des sessions, notre commission a comme fil conducteur la cyber-sécurité sujette préoccupante avec l'évolution des outils de l'intelligence artificielles qui deviennent de plus accessibles et performant pouvant ainsi en dehors des attaques des sites internet des grandes institutions comme les états s'en prendre aux réseaux des hôpitaux et des administrations. Dans cette jungle, la question pour notre commission est d'identifier les moyens de défense et de recours pour nos compatriotes français de l'étranger trop souvent victimes d'arnaques en tous genres et d'usurpation d'identité, etc.

C'est pour cela qu'il faut que les représentations françaises à l'étranger doivent accentuer la communication vers les communauté Françaises expatriées en leur communiquant les adresses et les moyens de se protéger ou de déposer plaintes.

Le sujet le plus préoccupant et que nous ayons eu à traiter depuis le début de notre mandat AFE avec la commission de sécurité et des risques sanitaires ce sont les crises, en Éthiopie tout d'abord où nos compatriotes ont été évacués, puis la guerre en Ukraine et ensuite la crise au Burkina Faso et enfin le tremblement de terre en Turquie à chaque session AFE nous avons essayé d'auditionner les acteurs intervenant pendant ces crises comme le Centre de Crise et de Soutien que nous espérons visiter bientôt ou l'ambassadeur en Afghanistan mais le plus important ce sont nos collègues CFDE qui sont en première ligne du dispositif.

Au cours des auditions il apparaît que le modèle de la sécurité à l'étranger est en bout de course et que si nous ne le remettons pas en cause très rapidement le système des îlots qui de par son statut utilisant des bénévoles comme responsables d'îlots est upsolete le modèle est à repenser en termes de prévention, communication, d'animation et de formation.

La sécurité est un métier elle ne s'invente pas elle nécessite une formation adapter pour anticiper les crises nous le voyons bien dans les évacuations ou le professionnalisme de nos services fait qu'elles se déroulent dans des conditions optimums de sécurité.

Dans les prochaines sessions, nous nous pencherons sur l'accueil de nos compatriotes en cas d'évacuation en urgence des pays d'expatriation, car là aussi, il y a beaucoup à faire et à améliorer.

La France reste cependant le premier pays dans l'assistance de ses ressortissants en cas d'évacuations, mais aussi sur le plan international.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

I. POINT D'AVANCEMENT SUR LA CYBERSECURITE

- Rapport des Auditions de la Sénatrice des FDE et ancienne Ministre déléguée aux Affaires Étrangères, chargée des Français de l'Étranger Madame Hélène Conway Mouret, Secrétaire de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées,
- Monsieur le Sénateur des FDE Olivier Cadic, Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées,
- Monsieur le Sénateur des FDE Ronan Le Gleut, Membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

Rapporteurs

- ✓ Pierre Leducq
- ✓ Nadia Chaaya
- ✓ Baudouin de Marcellus
- ✓ Luc Dorso

Date, lieu

Paris, le 28 mars 2023

- Après 3 premières assemblées AFE pendant lesquelles nous nous sommes mis à niveau de connaissance sur ce sujet, nous avons décidé d'auditionner 3 sénateurs impliqués dans la cyber sécurité pour partager nos activités des précédentes sessions faire le point sur leurs travaux respectifs et obtenir leur vision sur le sujet.
- L'actualité nous a rattrapé, la nuit précédant cette audition, l'Assemblée nationale et le Sénat ont été victimes d'une attaque cyber. Le Sénat n'a pas déploré de perte d'information, à la différence de l'Assemblée nationale comme indiqué par le sénateur Olivier Cadic.
- Pour la sénatrice Hélène Conway Mouret, la vision partagée est de réaliser un travail de groupe AFE Sénat.
- L'emprise de la cyber est influente sur Les démarches administratives,
- La manipulation d'opinions
- Et les emprises.
- Cependant la législation est en retard sur la technologie.
- C'est pour cela qu'il nous faut éduquer pour éviter des situations difficiles.
- Il y a une claire carence dans le cadre juridique.
Même si la France peut être vue en avance comme avec la mise en place du RGPD. Règlement General sur la protection des données.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

- Bien qu'il existe des outils sécurisés mis à disposition par le MAE, tels que des outils de Visio ou de messagerie, ces outils sont difficilement utilisables à cause de leur sécurité et souvent les utilisateurs se rabattent sur des outils plus traditionnels et donc moins sécurisés d'après le Sénateur Ronan Le Gleut, Membre de l'OPECST regroupant 18 sénateurs et 18 députés.
- L'OPECST cherche à légiférer sur la cyber sécurité (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques)
- Le sénateur Ronan Le Gleut a aussi mis à disposition une étude sur Comprendre la Blockchain, qui parle de ses limites et ses applications. Et l'aspect cyber en page 61.
- Quant à Olivier Cadic, et sur la base de son expérience personnelle, il souhaite changer la doctrine souvent mise en avant pour lutter contre la cyber en disant que la meilleure défense est l'attaque.
- Taiwan semble être le pays le mieux équipé contre la cyber criminalité.
- La vulnérabilité des outils actuels est différente selon les pays. L'Estonie par exemple est au top de la sécurité.
- Des règles d'usage sont toujours importantes à rappeler.
- Sensibiliser tout le monde à ne pas se connecter à des réseaux wifi avec son téléphone sans utiliser un VPN Surtout dans les aéroports par exemple, ou concernant les comptes bancaires reçus par internet, toujours vérifier auprès de l'émetteur par téléphone qu'il n'a pas été altéré pendant l'envoi d'email.
- Cependant le vote par internet est vulnérable. La technologie évolue rapidement et certainement plus rapidement que la législation.
- Aussi la CNIL et l'ANSI peuvent aussi être des freins à la lutte contre la cybercriminalité.
- La sénatrice Hélène Conway Mouret recommande de renforcer l'utilisation de l'identité numérique pour faciliter le vote électronique et donner accès à plus d'électeurs.
- Le sénateur Olivier Cadic recommande l'attaque pour lutter contre la cybercriminalité, une bonne circulation de l'information est clef pour anticiper une attaque.
- Attaquer les hackers est une première ligne d'attaque.
Pour lui l'utilisation de la cyber criminalité couvre 3 domaines :
 - Espionnage
 - Cyber attaques
 - Informationnel.

L'objectif de ces attaques est clairement de déstabiliser notre démocratie.

Nous rappelons que :

- Le lien à communiquer en cas de cyber attaque est d'accéder au site de cyber malveillance, <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>
- Notre audition a mis en évidence la difficulté de légiférer au niveau national sur ce sujet qui est clairement global.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

- La législation en France est régulée en partie par l'ANSI, la CNIL, pour garantir une meilleure sécurité mais souvent un frein à l'exploitation des données.
- Notre assemblée est au service des Français de l'Étranger.
- Nous vivons dans un monde Global.
- Pour adresser la cybercriminalité, il nous faut le traiter de manière globale et non pas qu'en France.
- La réponse à notre résolution d'octobre indique qu'une infographie sera réalisée et diffusée auprès des postes en lien avec les services compétents du ministère de l'intérieur.
- Le lien à communiquer en cas de cyber attaque est d'accéder au site de cyber malveillance, <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>
- Nous attendons avec grand intérêt cette mise en place de notre dernière résolution **SEC/1/10.2022** avant d'en soumettre de nouvelle et de pouvoir ainsi progresser sur ce sujet qui reste, plus que jamais, un fil rouge de notre commission.

Reference :

- La CNIL <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on>
- L'ANSSI <https://www.ssi.gouv.fr/en/>
- <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

II. RAPPORT SUR LE QUESTIONNAIRE CONCERNANT L'ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES LIÉES A LA GESTION DE LA SÉCURITÉ ET DES RISQUES DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES

Le questionnaire a été préparé par le groupe de travail «État des lieux de la gestion de la sécurité par les postes diplomatiques ».

Rapporteur(e)s

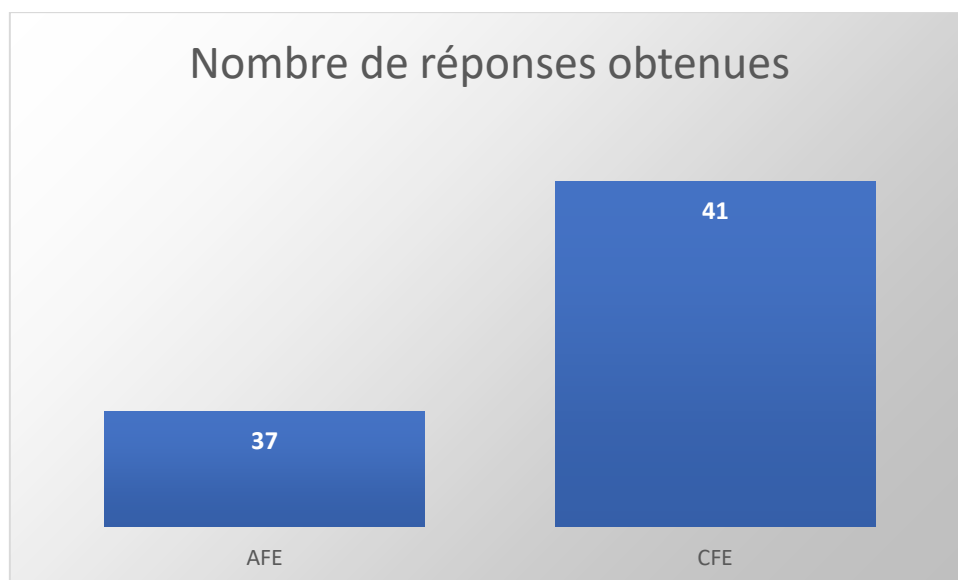
- ✓ Olivier Piton
- ✓ Nadia Chaaya
- ✓ Rémi Vazeille
- ✓ Geneviève Suberville
- ✓ Cécile Lavergne

Date, lieu

Paris, le 28 mars 2023

Il a été diffusé entre le 12 octobre 2022 et le 24 mars 2023.

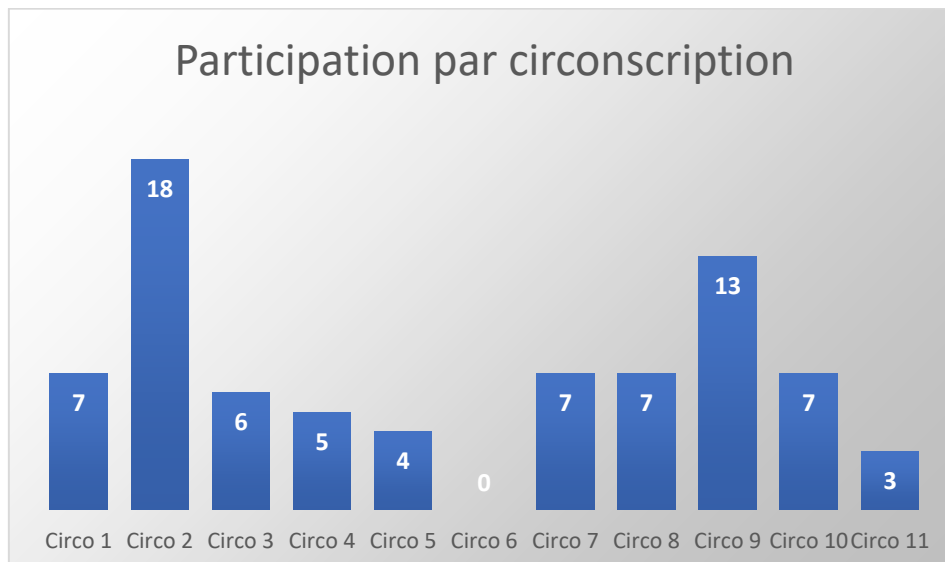
Nous avons reçu 87 réponses, dont 9 doublons (voire triplons) donc nous avons un total exploitable de 78 réponses, représentant 15% des élus Conseillers des Français de l'Étranger et Délégués.





38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Toutes les circonscriptions sauf la 6 ont été représentées de manière satisfaisante comme le montre le graphique suivant :



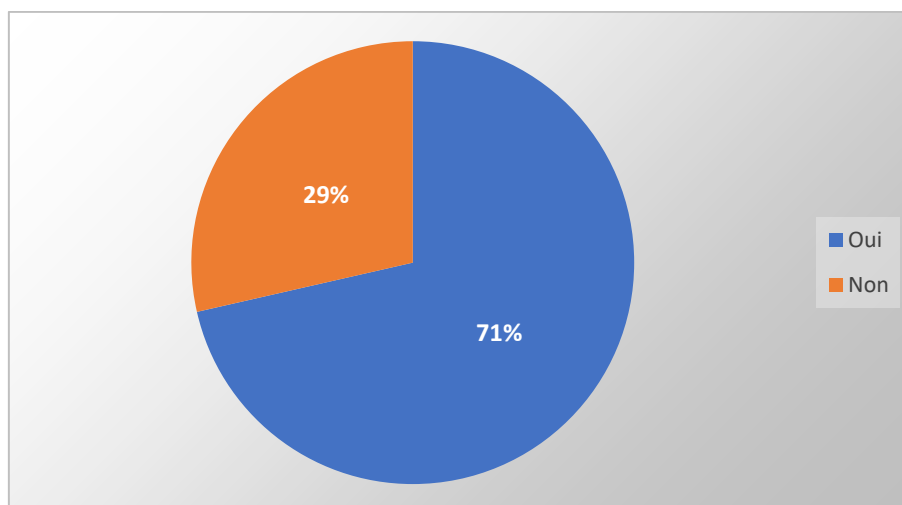
C'est un point de départ intéressant qui nous a permis de poser des questions à nos différents invités auditionnés lors de cette session ainsi que des prochaines.

Nous continuerons à solliciter les Élus des Français de l'Étranger avec ce questionnaire mais de manière moins longue avec 3/4 questions portant sur des thèmes précis et que nous aborderons au fil des sessions.

En annexe 1 de ce rapport, vous retrouverez l'analyse complète du questionnaire.

Pour cette session, nous souhaitons retenir les résultats suivants :

- Avez-vous déjà participé à un Comité Sécurité organisé par le chargé de la sécurité du Poste ?

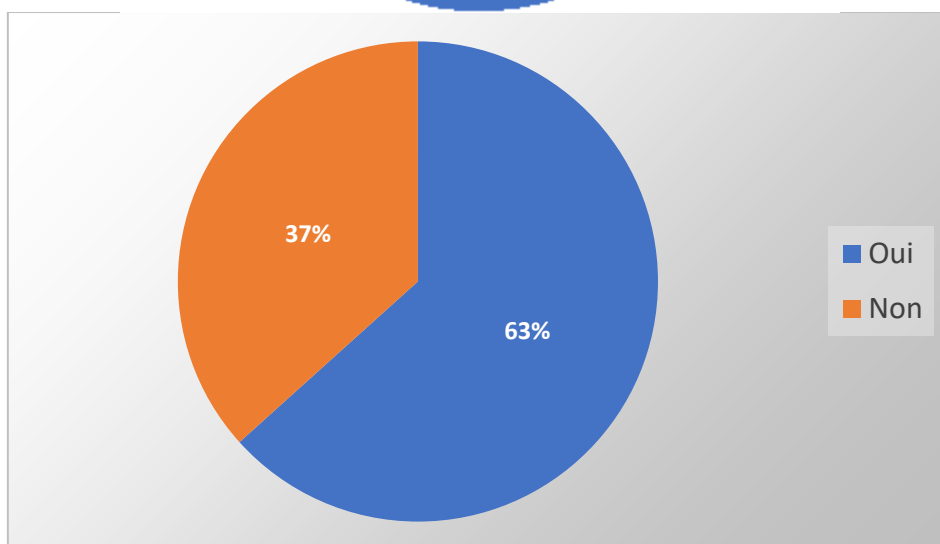
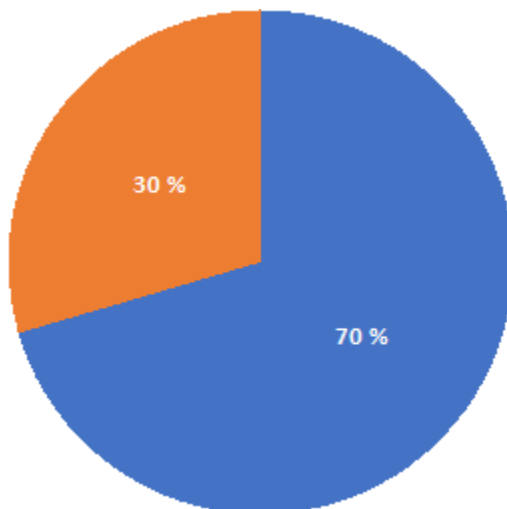


29% des Élus interrogés n'ont donc jamais assisté à un Comité de Sécurité organisé par le Poste.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

- **Avez-vous déjà participé à un Conseil Consulaire en format « sécurité » ?**



37% affirment n'avoir jamais organisé de Conseil Consulaire en format sécurité.

Il est ici important de rappeler que d'après l'article 3 de la Loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, la sécurité rentre dans le champ de compétence de notre mandat d'élu : « Les conseils consulaires peuvent être consultés sur toute question concernant les Français établis dans la circonscription et relative à la protection sociale et à l'action sociale, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, à l'enseignement français à l'étranger et à la sécurité ». Il est important de rappeler le rôle d'information et de relai pour nos compatriotes des Elus.

De plus, en vertu du décret n° 2021-691 du 31 mai 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils consulaires, le Président du Conseil Consulaire dispose de la faculté de convoquer un Conseil Consulaire à cet effet.

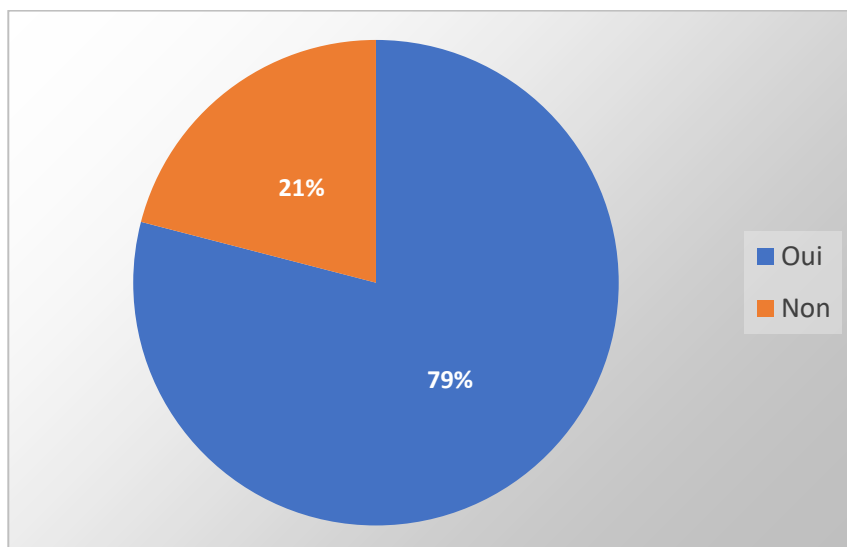


38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Connaissez-vous personnellement l'officier de sécurité ?:

- **46% des réponses mentionnent que l'Officier de sécurité ne sollicitent pas les élu.e.s.**
- **34% ont eu des réunions informelles avec lui.**

En cas de crise dans vos pays, le poste consulaire vous est-il associé?



- **Enfin, 21% seulement des Élus en cas de crise ont été associés à la gestion.**
- **40% des Élus ne connaissent pas les mesures de sécurité prévues en cas de crise.**
- **46% affirment ne pas disposer d'informations ou de données sur le niveau des risques et 66% n'ont pas d'information en cas d'évolution des risques dans leur pays.**

Ce questionnaire a permis de mettre en lumière d'ores et déjà la diversité des pratiques en matière de gestion des risques dans les Postes, ainsi que des besoins de formation et de communication et/ou d'information entre les Postes et les Elu.e.s.

Par ailleurs, le groupe de travail réalisera pour la prochaine session une Fiche Conseil sur les thèmes abordés par le questionnaire afin d'aider les élu.e.s dans leur rôle en matière de gestion de crise.

Enfin, ce questionnaire comportait une partie sur la sécurité des élus et en particulier sur le harcèlement.

Il est intéressant de constater les résultats suivants :

- **96,5% des élu.e.s interrogés se sentent pleinement en sécurité dans le cadre de l'exercice de leur mandat.**



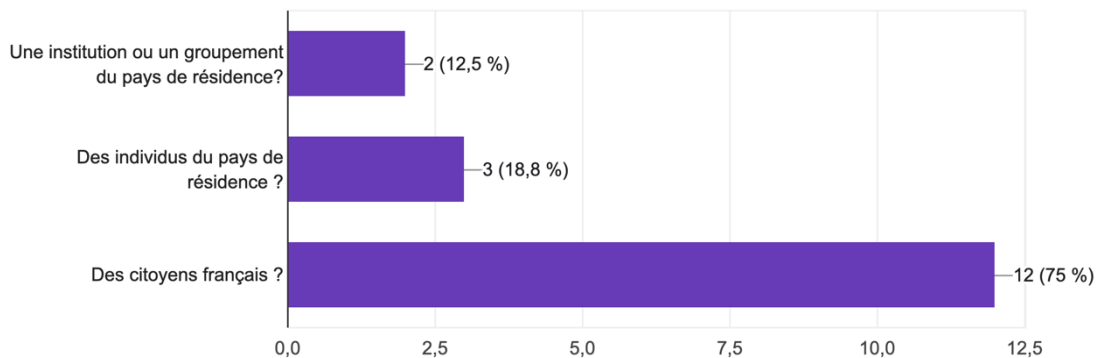
38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

- 7% admettent déjà avoir rencontré une entrave pour exercer leur mandat.
- 18% ont reçu des intimidations, 14% des menaces et aucun n'a fait état de violence physique.

Enfin, le graphique suivant nous montre les acteurs de ces entraves faites aux élu.e.s :

d. Si oui, par qui ?

16 réponses



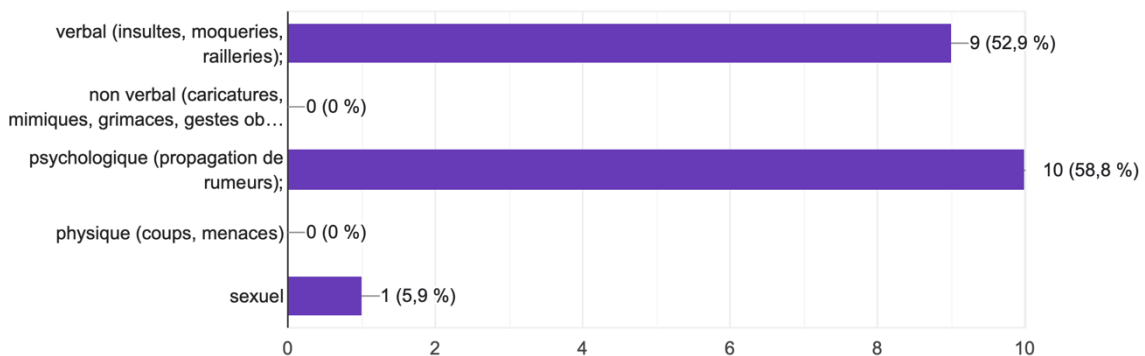
Dans aucun des cas mentionnés, la justice n'a été saisie.

- Dans 43% de ces cas, les services consulaires ont été alertés, et seulement 56% ont été satisfaits du traitement fait par les services consulaires.

En ce qui concerne les questions portant sur le harcèlement, il est important de mentionner les résultats suivants :

a. Si oui, de quel type ?

17 réponses



- 47% de ces cas sont des cas de cyberharcèlement.
- 67% des auteurs de ces faits sont des concurrents politiques.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

- 5% des personnes qui ont subi ces faits ont alerté un organisme de lutte contre le harcèlement.
- 20% des personnes seulement ont été aidée, soutenue et/ou accompagnée.

Annexe 1- Analyse des réponses au questionnaire réalisé pendant l'inter-session



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

III. RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES SEISMES EN TURQUIE

Rapport des Auditions de Mme Florence ÖĞÜTGEN-HEILBRONN et Mme Belgin ÖZDILMEN Conseillères des Français de l'étranger en Turquie

Rapporteur(e)s

- ✓ Thierry Consigny
- ✓ Nadia Chaaya

Date, lieu

Paris, le 28 mars 2023

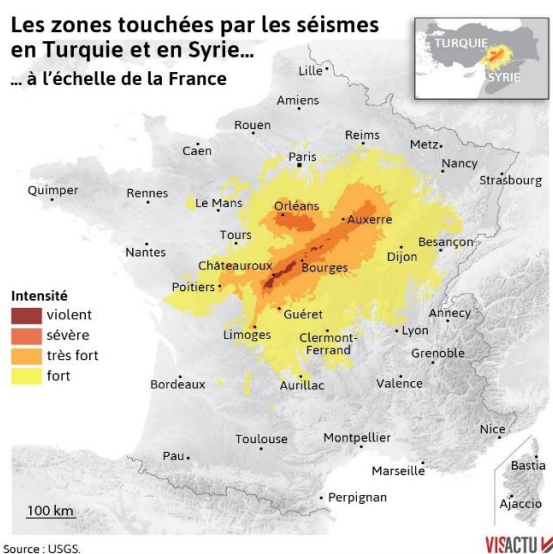
Le lundi 6 février 2023 à 1h17 UTC, un tremblement de terre d'une durée d'environ deux minutes et de magnitude 7,8 a frappé le sud-est de la Turquie, à proximité des villes de Gaziantep et Kahramanmaraş ainsi que le nord de la Syrie.

Une autre forte secousse de magnitude 7,5 frappait le lendemain à 11h24 avec pour épïcéntré une zone proche de la ville turque d'Ekinozu, à une centaine de kilomètres au nord du premier.

Ces séismes ont été ressenti jusqu'au Liban par les Conseillères des Français de l'étranger présents dans le pays.

Ce séisme a provoqué des destructions importantes et un lourd bilan humain. On estime, aujourd'hui vendredi 31 mars 2023, à 54,000 le nombre de victimes, dont huit de nos compatriotes. Plus de 3 400 bâtiments se sont effondrés.

Les dégâts s'étendent sur une superficie de 110.000 kilomètres carrés.





38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

La zone s'étend sur environ 400 kilomètres d'est en ouest, et sur près de 500 kilomètres du nord au sud. Afin de mieux appréhender l'étendue de la zone touchée en Turquie et en Syrie, elle a été superposée sur une carte de la France. La zone impactée s'étendrait de la Rochelle à Besançon et du sud de Paris à Aurillac.

Retour d'expérience des Conseillères des Français de l'étranger

Les Conseillères des Français de l'étranger de Turquie ont salué le travail exceptionnel et les tâches consciencieuses rendues par les équipes du Consulat d'Ankara, avec cependant la suggestion d'une piste d'amélioration pour les 48 à 72 heures qui suivent une catastrophe : la mise en place d'une brigade volante, disponible immédiatement, au départ de Paris.

En effet, les agents du consulat d'Ankara ont eu à gérer, du lundi au mercredi, le quotidien des tâches consulaires (visas, passeports, bourses et autres conseils consulaires, etc.) et l'urgence de la situation dans le sud-est du pays, jusqu'au relais des moyens humains du Centre de crise le jeudi.

Les Conseillères des Français de l'étranger de Turquie suggèrent également qu'un renforcement immédiat de la part du consulat d'Istanbul aurait permis de désengorger le travail du consulat d'Ankara. On peut peut-être regretter un manque de coordination à ce niveau.

Les dégâts se sont étendus sur une superficie de 110.000 kilomètres carrés, pratiquement un quart du territoire français, sur lequel vivaient 350 de nos compatriotes et de nombreux touristes, inscrits sur Ariane.

Le Consulat d'Ankara a été immédiatement sollicité par les Français de Turquie et par les familles en France sur un numéro de téléphone dédié, mis en place au consulat. Le jeudi, le Centre de crise a pris le relais.

La zone du séisme était bien couverte par un îlot de sécurité dans le cadre du dispositif de catastrophe mis en place par le consulat d'Ankara, avec à sa tête une responsable et une suppléante. Mais les chefs d'îlots ne se connaissaient pas entre eux.

L'évacuation compréhensible de la zone par ses chefs d'îlots pour leur sécurité physique, ainsi que le manque de connaissance des Français de la zone du système de l'îlotage et de leurs responsables locaux, laissent préjuger que le dispositif a été défaillant.

Il faut noter aussi que nombre des résidents de la zone étaient des familles et les enfants de parents travaillant à Istanbul, Ankara ou dans d'autres mégapoles turques.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Au niveau des autres îlots, il faut cependant noter qu'un groupe WhatsApp a été rapidement mis en place et qu'il a facilité la communication entre chefs d'îlots et les élus.

Pour être parfaitement équitable, on peut donc estimer que le dispositif de l'ilotage fonctionne dans les grandes villes mais est beaucoup plus problématique lorsqu'une catastrophe se passe en zone isolée.

Les élues de Turquie ont également insisté sur les difficultés accrues de volontaires non-professionnels voulant se rendre sur place, quand les roues sont abimées ou détruites, que la zone est privée d'eau courante, d'électricité, de nourriture, et que la zone manque de logements sécurisés en nombre suffisant quand il y a de nombreux sans-abris.

Et de surcroît quand la situation est gérée d'une manière défailante par les autorités locales.

En conclusion, de nombreuses personnes voulaient aider mais n'ont pas pu le faire. Les élues ont également noté la dichotomie entre le dispositif de sécurité et d'ilotage dont elles sont parties prenantes d'une part et, d'autre part, le Comité de sécurité sous la houlette de l'Officier de sécurité (Ministre Conseiller de l'Ambassade), directement relié au Centre de Crise, dont le fonctionnement est plus opaque aux yeux des élus. Preuve en est par exemple le manque d'informations sur un rapatriement opportuniste avec un avion de secours français qui revenait à vide sur le territoire national.

Les élues ont également suggéré la nécessité d'un vrai débriefing, à chaud, de retour d'expérience, au sein du consulat, comme il est fait ce jour avec l'AFE.

Les élues ont par ailleurs suggéré qu'on puisse s'appuyer plus largement sur les consuls honoraires dans la zone de catastrophe.

Une autre piste de travail mise en exergue a été la coordination des efforts avec les entreprises françaises actives dans la région qui, dans le cas de cette catastrophe, ont pu apporter des aides logistiques concrètes.

Enfin, concernant les consignes de sécurité, les élues ont souligné leur inadaptation aux réalités locales en Turquie, comme par exemple pour la survie dans des immeubles qui ne sont pas aux normes sismiques.

La Turquie promeut d'autres consignes et gestes de protection comme « Triangle de survie » (position fœtus sous les éboulements) et on ne le mentionne pas dans les consignes de sécurité.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Les résultats de la consultation illustrés par la catastrophe en Turquie

Rapporteure

✓ Nadia Chaaya

Date, lieu

Paris, le 28 mars 2023

Suite au tremblement de terre qui s'est récemment produit en Turquie, nous avons auditionné nos collègues conseillères des Français en Turquie. Cet événement s'est distingué par son étendue particulièrement vaste, ainsi que par le nombre de victimes et le nombre de villes touchées.

Il ressort de notre consultation qu'environ les deux tiers des répondants estiment vivre dans un pays à risques, qu'ils soient de nature politique, terroriste, environnemental, nucléaire, sismique ou encore industriel.

Plus de la moitié n'ont pas connaissance des plans particuliers de mise en sécurité (52,9%).

À la lumière des auditions de nos collègues conseillères des Français de Turquie, nous pouvons souligner différents points qui ressortent également de la consultation menée auprès des conseillers des Français établis hors de France.

- Les élus ne sont pas les destinataires privilégiés des postes en cas de crise, pour 52% des conseillers interrogés. Ils sont 57,5% à estimer que la communauté française n'est pas davantage informée.

En effet, les postes consulaires devaient impérativement poursuivre leurs missions telles que l'établissement de passeports et de visas (les Français et leur conjoint étrangers ayant tout perdu dans la catastrophe, il était indispensable de pouvoir leur permettre de refaire ces papiers pour qu'ils puissent rentrer en France). Cela a néanmoins limité le nombre d'agents disponibles pour répondre à l'assistance téléphonique mise en place.

Les conseillères des Français de l'étranger ont pris l'initiative de contacter les postes pour avoir des informations et les relayer efficacement. Nous avons noté que malgré le travail exceptionnel du consulat d'Ankara, les délais d'intervention se sont étendus à trois jours pour arriver sur le site.

- Les comités sécurité, auxquels plus des deux tiers des élus répondent participer, ne permettent pas d'établir une bonne communication entre les personnels concernés et les élus.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Malgré une participation forte à ces réunions, ou même des réunions informelles avec le chargé de la sécurité du poste (plus de 60%), plus de 40% des répondants ne connaissent pas les mesures de sécurité en cas de crise (informations du consulat, lieux d'exfiltration ou de regroupement).

Ainsi, les conseillères des Français de Turquie ont pu mesurer cette difficulté concernant les décisions prises ou informations détenues par l'officier de sécurité, lequel était en lien direct avec le Centre de Crise du Quai. Par exemple, Si un rapatriement a été organisé, ce n'était pas par un vol spécialement affrété, mais par le vol retour d'un avion qui avait apporté des équipements de sauvetage. Les informations concernant ce rapatriement de fortune étaient insuffisantes.

- S'agissant du réseau des îlotiers, les conseillers des Français de l'étranger regrettent de ne pas connaître le système.

Lorsqu'ils sont informés des mesures mises en place, seuls 37% pensent les avoir bien comprises. Ils déplorent également un zonage manuel pas adapté. Ils sont en revanche près de 60% à estimer le réseau des îlotiers fiable et sont 54% à disposer de données liées aux risques de leur circonscription, sans toutefois être informés des mises à jour (64,4%).

Les élues de Turquie nous ont signalé qu'il n'y avait pas de contact avec les chefs d'îlots ou entre eux hors des grandes villes et qu'elles ne les connaissaient pas. Si des initiatives, remarquables, ont pu être observées, telles que notamment la création de boucles WhatsApp permettant la diffusion de l'information entre les chefs d'îlots, les régions plus isolées étaient coupées du reste. À noter également que dans certaines zones, les élues ont constaté une connaissance insuffisante des Français par leur chef d'îlot. Le facteur humain, naturellement, doit être pris en compte : pour leur propre sécurité ou venir en aide à leur famille, certains chefs d'îlot ont dû eux-mêmes quitter leur zone.

Il y eu certes une coordination pilotée par l'ambassade, mais les routes ayant été bloquées par les autorités turques, aucun déplacement n'a pu avoir lieu dans les premiers jours.

Plus de 70% des élus répondants confirment l'existence d'îlots dans leur circonscription et près de la moitié pensent que leurs compatriotes connaissent le système. Si les élus jugent majoritairement que le système des îlotiers est efficace, ils appellent néanmoins à davantage de communication, avec, par exemple, un mailing rappelant les coordonnées du chef d'îlot à destination de la communauté française. Les élus soulignent que leur communauté ne sait pas qui appeler en cas de crise et suggère la diffusion d'un guide des bons réflexes.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Il est nécessaire de :

- Prévoir une coordination des acteurs présents sur le terrain ;
- Garantir la confidentialité des données partagées par les postes avec les élus ;
- Rédaction d'un guide des bons réflexes qui fixe, de façon uniforme dans le monde, les responsabilités de chaque acteur de la sécurité des communautés françaises.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

IV. RAPPORT D'EVACUATION EN SITUATION DE CRISE- POINT DE VUE SANITAIRE ET SOCIAL

Rapport des Auditions de Madame **Diane Roeser**, cheffe de la mission des affaires sociales et de l'aide à la scolarité de la Direction des Français à l'Etranger (DFAE) et secrétaire générale de l'assemblée des Français de l'étranger (AFE), Monsieur **Cédric Peltier**, adjoint au sous-directeur de l'administration des Français de l'Etranger au MEAE.

Rapporteurs :

- ✓ Sandrine HULOT
- ✓ Baudouin de Marcellus

Dans le contexte de la crise en Turquie suite au tremblement de terre du 6 Février 2023, notre commission a souhaitée auditionner les médecins du centre de crise afin de mieux comprendre les conditions d'évacuations de nos compatriotes résidents dans le pays et des touristes français.

D'un point de vue sanitaire, l'audition des médecins n'a pas été possible et donc un certain nombre de questions sera envoyées au centre de crise avant notre prochaine session/audition :

- Comment se décide une évacuation ?
- Qui décide ?
- Sur quels critères ?
- Quelles sont les étapes et les intervenants dans une évacuation sanitaire ?
- Quelles sont les étapes et les intervenants dans une situation de crise associée à des violences domestiques ?

Par ailleurs, suite aux résultats du questionnaire établi par le groupe de travail de Cécile Lavergne et présenté dans le « rapport sur le questionnaire concernant l'état des lieux des pratiques liées à la gestion de la sécurité et des risques dans les postes diplomatiques », nous avons auditionné **Cédric Peltier**, adjoint au sous-directeur de l'administration des Français de l'Etranger au MEAE, sur le choix et le rôle du médecin conseil des consulats.

Du point de vue social, nous avons auditionné :

- **Diane Roeser**, cheffe de la mission des affaires sociales et de l'aide à la scolarité de la Direction des Français à l'Etranger (DFAE) et secrétaire générale de l'assemblée des Français de l'étranger (AFE).



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Au niveau sanitaire, 3 acteurs principaux peuvent être impliqués dans la santé des Français de l'étranger :

- Le médecin conseil
- La liste de notoriétés
- Les centres médico-sociaux (CMS)

Les CMS :

On compte 13 centres médico-sociaux dans le monde notamment au Mali, en Côte d'Ivoire, à Pékin. Il s'agit d'établissements dans les pays où il y a une forte demande et un manque de structures localement. Le médecin référent est français et la patientèle est essentiellement française.

Le médecin conseil :

Chaque poste consulaire dispose d'un médecin conseil nommé pour 3 ans. Il peut y avoir plusieurs médecins conseils par pays.

Selon la circulaire N° 2005-100 /FAE/SFE/AC DU 1ER MARS 2005
RELATIVE AUX MEDECINS, AVOCATS
ET AUTRES PERSONNES EXTERIEURES AU SERVICE PUBLIC CONSULAIRE
NOR : MAEF0410068C

Les conseillers de Français de l'étranger peuvent être consultés et peuvent proposer des candidats lors du conseil consulaire pour la protection et les affaires sociales (CCPAS). Par ailleurs, ils peuvent émettre un avis sur sa nomination mais c'est le poste et le consul général qui décide en dernier lieu.

Il doit être français ou francophone.

Il n'a pas de rôle de médecin généraliste mais un rôle de conseiller ou d'expert dans le domaine de la santé pour le consulat.

Il ne peut être consulté par un particulier, sauf dans le cas de consultation privée au titre de médecin praticien et non au titre de médecin conseil.

Liste de notoriété : Le médecin conseil aide à l'établissement de la liste de notoriété et la valide. Cette liste ne recense que des praticiens, personnes physiques, et non pas des entités (établissements de santé). Elle n'est donnée qu'à titre indicatif. Elle n'engage pas la responsabilité de l'administration.

Le médecin conseil peut à titre privé être présent sur la liste de notoriété.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Cette liste de notoriété permet à nos compatriotes à l'étranger de pouvoir consulter des médecins français ou francophones dans différentes spécialités et aussi permettre le diagnostic de patients français atteints de handicaps et qui doivent remplir une demande d'aide sociale auprès de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH).

Lors d'une évacuation sanitaire ou d'un rapatriement, le médecin conseil n'est pas directement impliqué dans le processus.

Madame Roeser nous rappelle que **le rapatriement n'est pas un droit**. Cette information figure sur la page 32 du passeport 4- alinéa 2 « Avant tout départ à destination de l'étranger, le titulaire doit s'assurer : qu'il dispose de moyen de paiement suffisant pour ses frais de voyage et de séjour. Les postes diplomatiques et consulaires français ne prennent pas en charge les frais de séjour et de rapatriement ».

En cas de rapatriement sanitaire, c'est l'assurance du ressortissant qui prend en charge l'évacuation suite à une demande faite par le médecin du patient.

Le consulat n'intervient pas sauf dans des cas très spécifiques. Le médecin conseil peut alors assurer le rôle de relais entre l'hôpital du pays de résidence-d'accueil et l'hôpital français. Si le consulat prend en charge le rapatriement en cas de non-assurance, il est soumis à une promesse de remboursement.

Lors d'évacuations sanitaires spécifiques le centre de crise peut être mis en action sur décision du gouvernement.

Pour rappel, les conjoints et enfants étrangers peuvent bénéficier d'un rapatriement en cas de crise s'ils sont inscrits au registre comme tiers (conjoint et enfant). Aussi les personnes non résidentes-touristes peuvent aussi en bénéficier si elles sont inscrites sur Ariane.

Dans le cadre de violences domestiques :

Le médecin conseil n'intervient pas pour établir un diagnostic. Cependant, il peut fournir des informations au poste consulaire afin d'orienter les victimes vers des organismes compétents capables d'apporter une aide psychologique, médicale, sociale et juridique. Il peut, par ailleurs, selon la situation ou l'urgence, prendre en charge la victime en tant que médecin généraliste du secteur privé.

Une cellule spécifique à la Direction des français de l'étranger est dédiée au soutien des victimes de violences domestiques.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Cette audition, comme d'autres auditions passées sur la gestion de la crise, souligne l'importance pour les postes de recenser les français présents dans leur circonscription.

Informers les français sur les démarches à suivre lorsqu'ils se rendent à l'étranger pour une courte durée comme pour s'y installer plus durablement est un point essentiel pour garantir leur sécurité en cas de crise et d'un besoin de rapatriement.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Résolution

SEC/N°001/03.2023

**Assemblée des Français de l'Étranger
38^{ème} Session 27 mars 2023**

Paris, le 31 mars 2023

COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Objet : Renforcement des échanges d'informations sur les risques accrus de crises entre élus et administration consulaire

VU :

- La loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France
- Le Décret n° 2021-691 du 31 mai 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils consulaires

CONSIDÉRANT

- L'augmentation des risques et des crises sur tous les continents, le besoin d'informations des Conseillers des Français de l'Étranger concernant la gestion de la sécurité par les Postes dans les circonscriptions,

DEMANDE

- Que les Officiers de Sécurité des Postes organisent au moins une fois par an, une réunion avec les élus afin de leur communiquer des informations d'ordre général sur les protocoles de gestion de la sécurité en dehors des Comités de Sécurité et qu'ils puissent avoir un échange effectif avant qu'une crise ne survienne.

RÉPONSE

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	Unanimité	Unanimité
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

V. RAPPORT SUR LES ACTEURS FRANÇAIS DE MISSION DE SAUVETAGE A L'ÉTRANGER LORS DE CATASTROPHES NATURELLES OU HUMAINES

Auditions de monsieur Thierry Velu, sapeur-pompier, écrivain, fondateur du Groupe Secours Catastrophe Français monsieur Gentil De Passos, sapeur-pompier, membre du Groupe Secours Catastrophe Français

Rapporteur(e)s

- ✓ Géraldine Guillemot-Peacock,
- ✓ Rémi Vazeille
- ✓ Cécile Lavergne

Date, lieu

Paris, le 28 mars 2023

Le **Groupe Secours Catastrophe Français (GSCF)** est une **association humanitaire** dont l'objectif est d'intervenir pour effectuer des **sauvetages** lors de **catastrophes naturelles ou humaines** et de travailler sur des **missions de développement et de soutien auprès des populations**.

Après une catastrophe, **le GSCF a les capacités de déployer en quelques heures une équipe de 9 à 15 sauveteurs et d'affréter un avion pour se rendre sur place**. Leurs précédentes missions incluent le séisme au Népal en 2015, le séisme en Turquie et en Syrie en février dernier, les inondations en Belgique en 2021, le typhon Irma dans les Caraïbes en 2017 et l'Ukraine en 2022/23. Le GSCF réalise 5 à 10 missions par an permettant de sauver des vies.

Nous avons reçu (en visioconférence) **M. Thierry Velu**, sapeur-pompier fondateur de l'association et **M. Gentil De Passos**, sapeur-pompier membre du GSCF. Durant l'audition, plusieurs points sont ressortis :

- **L'importance de la rapidité d'intervention**, permis par leur statut indépendant d'ONG
- La **difficulté d'identifier un contact au MEAE ou à la cellule de Crise** dans des délais de temps très courts
- Le **manque de référents locaux** dans de nombreux pays qui pourraient leur fournir des informations essentielles en amont pour (1) évaluer l'opportunité d'intervenir (2) une fois sur place être guidés sur les questions de logistique

Nous notons, par ailleurs, que le GSCF est **régulièrement contacté par des familles de potentielles victimes françaises à la recherche d'informations qui ne parviennent pas à joindre le Centre de crise**.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Afin d'optimiser leurs missions de sauvetage et de secours **le GSCF pourrait collaborer** de manière plus efficace **avec le Centre de crise, le Ministère, les cellules de crise mises en place localement dans les postes et des référents locaux**. De par son statut d'ONG, le GSCF a **les moyens de se mobiliser rapidement**, sans attente d'accord diplomatique et avec du **matériel technique tels que des drones**, pour se rendre sur place quand des vies peuvent encore être sauvées.

Notre commission est convaincue à l'unanimité et avec l'accord du GSCF **qu'une collaboration plus effective entre les différents acteurs avec l'appui de référents locaux serait bénéfique pour les populations locales et nos compatriotes français**.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Résolution

SEC/N°002/03.2023

**Assemblée des Français de l'Étranger
38^{ème} Session 27 mars 2023**

Paris, le 31 mars 2023

COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Objet : Amélioration des dispositifs d'information et d'alerte existants

VU

- Qu'il existe depuis juin 2022 un système d'alerte « dispositif FR-Alert » capable de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger,

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers-de-presse/alarter-et-protger-deploiement-national-du-dispositif-fr-alert-0>

- La directive européenne UE 2018-1972 du 11 Décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen,

CONSIDÉRANT

- Que lors de situation de crise, le consulat ne peut identifier que les français inscrits au registre des français établis hors de France ou sur Ariane,
- Le manque d'informations des postes consulaires sur la présence et l'identité des Français de passage sur leur circonscription qui complique la prise en charge de ceux-ci lors de situation de crise,
- La méconnaissance des Français de la nécessité de signaler leur présence au poste consulaire lors de leur déplacement à l'étranger, et de souscrire à une assurance rapatriement,

L'assemblée des Français de l'étranger

DEMANDE

La possibilité d'utiliser le système FR-Alert pour :

- Recommander aux français, lors de leur déplacement à l'étranger, de s'inscrire, soit sur le registre des français établis hors de France s'ils décident d'être résidents, soit sur Ariane pour tout déplacement à l'étranger,
- Fournir la liste des consulats dans le pays d'accueil et leur numéro d'urgence
- Recommander la souscription à une assurance voyage avant tout déplacement à l'étranger.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

REPONSE :

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	Unanimité	Unanimité
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Résolution

SEC/N°003/03.2023

**Assemblée des Français de l'Étranger
38^{ème} Session 27 mars 2023**

Paris, le 31 mars 2023

COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Objet : Formation des élus de l'AFE sur les acteurs humanitaires qui interviennent lors des catastrophes naturelles et humaines et leur déploiement

VU

CONSIDÉRANT

- Que la plupart des conseillers des français de l'étranger ont été confrontés dans leur pays d'adoption à une catastrophe naturelle ou humaine, et/ou risquent d'y être confrontés dans le futur,
- Que les catastrophes liées au changement climatique sont amenées à devenir de plus en plus fréquentes et destructrices, et à toucher toutes les régions du monde,
- Que les conseillers ont exprimé, au travers du questionnaire portant sur l'état des lieux des dispositifs de gestion des risques, un manque de connaissance de ces dispositifs.

DEMANDE

Que les membres de l'AFE puissent bénéficier d'une formation dispensée par les sauveteurs du Groupe Secours Catastrophe Français, afin de sensibiliser les élus aux types d'informations cruciales dont les ONG ont besoin au moment de catastrophes naturelles et humaines

REPONSE

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	Unanimité	Unanimité
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

VI. RAPPORT D'ETAPE SUR LES RISQUES DE SUPPRESSION DU VOTE ELECTRONIQUE LORS DES ELECTIONS DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER POUR DES RAISONS DE SECURITE.

Audition de Maître Pierre Ciric spécialiste des recours devant le Conseil d'État au sujet du vote électronique.

Rapporteur(e)s

- ✓ Olivier Piton
- ✓ Baptiste Heintz

Date, lieu

Paris, le 28 mars 2023

Les résultats des élections législatives de juin 2022 pour la deuxième et neuvième circonscriptions des Français établis hors de France ont été annulés par le conseil constitutionnel suite à des dysfonctionnements dans la distribution aux électeurs des SMS contenant les mots de passe constitutifs de la procédure d'expression de leur suffrage. La raison pour laquelle le recours sur la première circonscription n'a lui pas abouti, était seulement dû à des questions d'écarts de voix.

Le ratio d'annulation d'élection pour les Français de l'étranger est anormalement élevé et interroge sur les raisons qui ont menées à ces deux annulations (mais qui auraient pu être plus nombreuses).

Contrairement à ce qui est prétendu, non, ça ne va pas bien.

Les motifs d'annulations sont liés à une architecture déficiente et faiblement adaptée en matière de sécurité. C'est la raison pour laquelle la commission de la Sécurité et des risques sanitaires s'en est saisie et a souhaité associer nos collègues de la commission des Lois au titre des implications de principes et de droits conséquentes à ces déficiences.

Nous avons voulu auditionner le directeur de l'ANSSI, M. Strudel, ainsi que le responsable du bureau de vote électronique, M. Pichon de Vandeuil, mais qui malheureusement étaient occupés par les élections législatives partielles qui se tiennent actuellement. Cette double demande signifie aussi et en soi notre grande inquiétude quant à l'avenir du vote électronique pour les Français de l'étranger. Aussi nous réitérerons notre demande d'audition au mois d'octobre dans le cadre du rapport définitif.

Néanmoins, l'audition de l'avocat franco-américain, M. Pierre Ciric, tenue ce mercredi 29 mars, a donné un premier éclairage, notamment sur l'articulation et restitution de cette architecture technique dans l'évolution récente du contentieux électoral.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

En conclusion de cette audition, il apparaît que l'enjeu porte sur l'intégrité de l'urne électronique face aux agressions, fraudes ou simple défaillance de conception des systèmes numérique ainsi que sur la sûreté des données relatives à l'identification des électeurs.

Dans ce cadre, la situation ainsi mise en exergue est celle d'une architecture du système de vote bloquée par des contraintes de sûreté dont la pertinence reste à démontrer, mais dont la conséquence constatée est celle d'une restriction de l'accessibilité à l'urne électronique pour nos concitoyens.

A noter par ailleurs que cette fragilité opérationnelle expose les scrutins à des annulations qui, par la re-convocation des électeurs, constituent autant d'expositions de nos ressortissants à des risques informationnels voire sécuritaires purs selon les pays.

En conclusion, ce rapport liminaire :

- Confirme le motif d'inquiétude sur les menaces qui pèsent désormais sur le vote électronique en cas de maintien de l'envoi du mot de passe par SMS ;
- Amène à suggérer un rééquilibrage entre d'un côté une prétention à la sécurité impossible à garantir et de l'autre côté l'accessibilité à l'exercice d'un droit civique fondamental.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

VII. RAPPORT SUR LES SANCTIONS ECONOMIQUES CONTRE LA RUSSIE

Audition de Monsieur Alexandre Sztulman Docteur en droit international et sanctions économiques.

Rapporteur(e)s

✓ Avraham Benhaim

Date, lieu

Paris, le 28 mars 2023

À partir du 24 février 2022, l'Union européenne a annoncé de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de la Russie en réponse aux atteintes à l'intégrité et à la souveraineté de l'Ukraine dans le cadre de son dixième paquet de sanctions.

Ces mesures s'appliquent directement et sans délai à toutes les personnes physiques et morales opérant sur le territoire de l'Union européenne.

Règlement d'exécution (UE) 2023/429 du Conseil du 25 février 2023. Cela comprend 121 nouvelles mesures de gel (87 personnes, 34 entreprises, dont 3 banques russes : Alfa-Bank, Rosbank, Tinkov et notamment : Sovereign). Financement de l'État de la Fédération de Russie, Compagnie d'État de réassurance de Russie) à mettre en œuvre immédiatement.

Le National Freeze Register a été mis à jour en conséquence.

De nouvelles mesures restrictives ont été décrétées pour la Russie, notamment restrictions commerciales à l'importation et à l'exportation.

Nouvelles interdictions d'exporter des produits techniques et industriels critiques tels que l'électronique, les véhicules spéciaux, les composants mécaniques, les pièces détachées pour camions et moteurs à réaction et les produits de base du secteur.

Des bâtiments censés être destinés à l'armée russe, tels que des antennes et des grues.

Articles interdits susceptibles de contribuer à l'amélioration technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité, y compris les nouveaux composants électroniques utilisés dans les systèmes d'armes russes récupérés sur le champ de bataille, notamment les drones, les missiles, les hélicoptères et certaines terres rares, imageurs thermiques.



38^{ème} ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER du 27 au 31 mars 2023

Étendre les restrictions à l'exportation des biens à double usage : Élargir la liste des installations soutenant directement le complexe militaro-industriel russe dans une guerre d'agression pour inclure 96 installations supplémentaires (dont sept en Iran).

Nouvelles restrictions sur les importations de biens importants générateurs de revenus pour la Russie, en particulier pour l'asphalte et le caoutchouc synthétique.

- Limites de diffusion multimédia :

Suspension des licences de diffusion et interdiction de diffuser du contenu par deux médias russes, RT Arabic et Sputnik Arabe.

- Restrictions relatives aux infrastructures critiques de l'UE :

Interdit aux citoyens russes d'occuper des postes dans les infrastructures critiques de l'UE et les organes de gestion institutionnelle.

- Restrictions liées aux secteurs de l'énergie et de l'aviation :

Interdire la fourniture de capacités de stockage de gaz au sein de l'UE (à l'exception de certaines installations de GNL) aux citoyens russes.

En février 2022, à la suite de l'intervention militaire russe en Ukraine, l'Union européenne a introduit de nouvelles sanctions sectorielles (énergie, aviation) et étendu les sanctions affectant le secteur financier.

En outre, l'Union européenne a décidé d'introduire des restrictions spécifiques supplémentaires liées aux territoires séparatistes de Donetsk et Lougansk.

Enfin, un régime de contrôle des exportations d'articles à double usage et d'articles destinés à des utilisateurs finaux militaires a été introduit.

Les mesures de gel des avoirs ont également été renforcées en ajoutant de nouvelles personnes et entités à la liste des sanctions.

La réglementation de l'UE s'applique aux entreprises économiques et financières et aux personnes physiques.

De cette manière, tous les citoyens de l'Union européenne seront concernés, en particulier nos compatriotes dirigeants d'entreprises étrangères.

En effet, les sanctions s'appliquent à un large éventail d'activités, y compris non européennes, mais sont liées à la nationalité du responsable de la société.

Il est difficile voire impossible de conclure des contrats avec des sociétés associées à des personnes physiques ou morales auxquelles s'appliquent des sanctions.

Il y a actuellement 29 enquêtes et une négociation avec Bercy concernant des cadres européens.